





rtm
Région de Transport
Métropolitaine



Ministère de l'Énergie
Ministère de l'Équipement
Ministère de l'Environnement
Ministère de la Mer
Ministère de la Pêche
Ministère de la Santé
Ministère de la Sécurité
Ministère de la Justice
Ministère de l'Intérieur
Ministère de l'Éducation
Ministère de la Culture
Ministère de la Santé
Ministère de la Justice
Ministère de l'Intérieur
Ministère de l'Éducation
Ministère de la Culture

Commune de CHATTE

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE

FEUILLE EST

Légende :

Niveau de contraintes *	Nature du risque **
■	Zones d'interdictions
■	Zones de projet possible sous maîtrise collective
■	Zones de contraintes faibles
■	Zones sans contrainte spécifique

I	: inondation de plaine
C1, C2, C3, C4	: crues rapides des rivières
I*, I**, I***	: inondation en pied de versant
M, m	: mouvements
T, t	: crues de torrents
V, v	: des rivières torrentielles
R, r	: ruissellement sur versant
G, g1, g2	: glissements de terrain
P, p	: chutes de pierres

Pour le ruissellement sur versant de type phénomène généralisé : voir encart au 1/25 000

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :

- * le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.
- ** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractéristique en majeure pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

----- Limite de la zone d'étude

Réalisation : Alp'Géomatiques

Établi le : Juillet 2001

Echelle : 1/5 000

Édition : Alp'Géomatiques

Modifié le : Décembre 2003 (RTM)

